

Objet du dossier : Comité Social Territorial du 30 mai 2024 - questions diverses

Caen, le 31 MAI 2024

Mesdames, Messieurs les Représentants du Personnel,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après des éléments d'information relatifs aux points divers relevant de la compétence du Comité Social Territorial.

Campagne de déprécarisation :

Un courrier a été adressé à l'ensemble des chefs d'établissements le 3 mai dernier les informant de la mise en place du plan de déprécarisation des agents contractuels.

Ce plan se déroulant sur les années 2024 et 2025, les agents déprécarisables verront leurs contrats prolongés jusqu'aux propositions de poste.

Sur cette même période, tous les postes vacants sur les métiers d'agent d'entretien et de restauration, cuisinier et ouvrier de maintenance spécialisé seront proposés directement aux agents concernés par ce dispositif.

A ce jour, 134 agents (131 agents lycée et 3 agents siège) se sont vus proposés des postes.

Certains agents ont d'ores et déjà été déprécarisés :

- 27 via les rendez-vous des Talents normands de novembre et 31 pour celui de mai
- Des recrutements au fil de l'eau notamment sur des postes de cuisinier

2 agents ont refusé officiellement le place de déprécarisation.

Au 1^{er} septembre, 41 postes pourront être proposés : 30 AER, 4 cuisiniers, 3 lingers et 4 OMS (vérification encore en cours).

Dotation en téléphones portables des RET lycées :

La Collectivité a décidé de doter chaque RET d'un outil de communication à usage professionnel de type smartphone.

Ces téléphones portables ont été remis à chaque RET lors de leur séminaire du 22 mai dernier.

Pour garantir un accès équitable à la circulation de l'information et en toutes circonstances et au regard des expériences de gestion de crise passées (COVID, cyberattaque), cette dotation est rendue obligatoire.

Un document « Le cadre d'usage des téléphones professionnels » a également été remis (joint en annexe du présent courrier).

Enfin, les chefs d'établissements ont également été destinataires de ces informations.

Bilan à 6 mois des astreintes au sein de la DTPR :

En qualité d'autorité organisatrice de la mobilité du transport public routier interurbain et scolaire, un régime d'astreinte a été mis en place en 2019 à la DTPR.

A l'origine, les astreintes étaient organisées sur la base du volontariat, ce qui pouvait engendrer parfois des difficultés d'organisation et une fragilité dans le maintien de cette mission.

Aussi, lors de l'instance F3SCT du 3 juillet puis du 17 juillet 2023, de nouvelles modalités d'astreintes ont été présentées : intégration de cette mission dans les fiches de poste des agents de catégorie A et B, le volontariat pour les agents de catégorie C restant de mise.

Par ailleurs, 3 types d'astreintes ont été définies :

- L'astreinte de décision
- L'astreinte de mise en sécurité
- L'astreinte de communication

Un état des astreintes réalisées a été établi sur la période du 1^{er} novembre 2023 à fin avril 2024 (document en annexe) :

- Les pics d'activité sont liés aux variations météorologiques importantes (neige, verglas, inondation)
- Le nombre d'appels est plus important sur les tranches horaires 7h30/9h15 et 16h/19h
- Le motif principal des appels est une demande d'information sur un accident de car

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les représentants du Personnel, à l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION,
LA VICE-PRESIDENTE



Catherine GOURNEY-LECONTE